

DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE

ENQUÊTE PUBLIQUE N° 2004

CHÊNE-BOURG / SEYMAZ-SUD

(Création d'une zone 3, d'une zone affectée à de l'équipement public et d'une zone des bois et forêts)

Plan N° 30217-512

En application de l'article 15A alinéa 5 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987 (LaLAT), le Grand Conseil a demandé au Conseil d'Etat par voie de motion (M 2436-A) de modifier le plan N° 29929-512, visé à l'article 1 du projet de loi N° 11883, de mettre au point un avant-projet de loi et d'engager la procédure de modification de zone prévue à l'article 16 LaLAT.

Le département du territoire vous informe que le projet N° 30217-512, tendant à la création d'une zone 3, d'une zone affectée à de l'équipement public et d'une zone des bois et forêts au lieu-dit « Seymaz-Sud » situées entre l'avenue de Bel-Air et la Seymaz, sur le territoire de la commune de Chêne-Bourg est déposé :

- **au département du territoire**, office de l'urbanisme, 5, rue David-Dufour, 5^{ème} étage (heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h. à 12h. et de 14h. à 16h.) Tél. 022 546 73 00 et sur internet à l'adresse suivante : <https://www.ge.ch/c/plans-en-consultation> ;
- **à la mairie de Chêne-Bourg**, 46, avenue Petit-Senn, (heures d'ouverture : du lundi au mercredi de 8h30 à 12h. et de 14h. à 16h30, jeudi de 8h30 à 12h. et de 14h. à 18h30, vendredi de 8h30 à 12h. et de 14h. à 16h.) Tél. 022 869 41 10 ;

où il peut être consulté du **22 juin au 22 juillet 2023** inclusivement.

Les observations relatives à ce projet doivent être adressées, par écrit, durant ce délai, au :

Département du territoire
Office de l'urbanisme - direction du développement urbain région Drize-Lac
Case postale 224
1211 Genève 8

Publication FAO : **22 juin 2023**

Le conseiller d'Etat chargé du département du territoire :

Antonio HODGERS